

Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité, les titres de voyage, les titres de séjour et les permis de conduire.  
(norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)

 REFUSÉ

 ACCEPTÉ

La prise de vue doit dater de moins de six mois et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre.

## > FORMAT

La photo doit mesurer 35 mm de large sur 45 mm de haut. La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules. Le visage doit prendre entre 70 et 80 % de la hauteur de la photo.

## > QUALITÉ DE LA PHOTO

La photo doit être nette, de bonne qualité sans plisures ni traces.



Trop près



Trop loin



Photo floue



Traces / Plisures



## > PHOTOS NUMÉRIQUES

S'il s'agit d'une impression thermique, elle doit être tirée sur du papier de haute qualité à forte résolution. Les photos prises à partir d'un procédé numérique doivent être de bonne qualité, à forte résolution et tirées sur du papier photographique.



Couleur délavée



Trop pixelisé



## > REGARD / TEINTE

La photo doit montrer le sujet fixant clairement l'objectif.



Regard fuyant

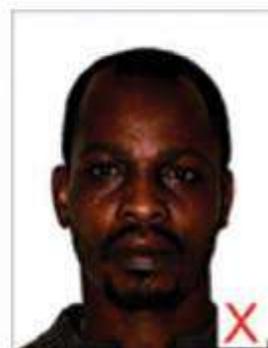


Teint factice



## > LUMINOSITÉ / CONTRASTE

La photo doit présenter un aspect brillant normal et être bien contrastée. Elle doit faire apparaître un teint naturel.



Teint foncé



Teint clair



REFUSÉ



ACCEPTÉ

## > MÈCHES ET YEUX

Les yeux sont ouverts, le sujet fixant clairement l'objectif ;  
les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux.



Visage non dégagé



Yeux fermés.



## > POSITIONS

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, sans incliner  
la tête de côté.



Effet de style



Tête inclinée.



## > FOND / CADRAGE

Le fond doit être clair et uni. La tête doit être droite, c'est à dire  
que la ligne imaginaire reliant le centre des deux yeux doit être  
parallèle au côté haut de la photographie.



Fond chargé.



Non centré.



REFUSÉ



ACCEPTÉ

## > YEUX ROUGES

Il ne doit pas y avoir de yeux rouges



effet de style

tête inclinée

## > LUNETTES

Les yeux doivent être parfaitement visibles sans reflet de lumière sur les lunettes qui ne doivent pas être équipées de verres de couleur.



Verres teintés noir

Reflets sur les verres

## > MONTURES DES LUNETTES

Eviter dans la mesure du possible les montures épaisses.  
Les montures ne doivent pas cacher les yeux.



Montures trop épaisses

Montures couvrant les yeux

 REFUSÉ

 ACCEPTÉ

## > COUVRE-CHEFS

Les couvre-chefs ne sont pas acceptés.



Port de casquette



Port de chapeau



## > EXPRESSIONS

La photo doit représenter le sujet seul, sans dossier de fauteuil ou jouet visible par exemple. Le sujet doit regarder l'objectif en adoptant une expression neutre, bouche fermée.



Autre personne présente



Bouche ouverte



REFUSÉ



ACCEPTÉ